

MINISTERE DE LA SANTE**SECRETARIAT GENERAL****DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA PLANIFICATION****BURKINA FASO***Unité-Progress-Justice*

dt n° 619

Arrêté N°2007 239 /MS/SG/DEP
 Portant autorisation de construire un Centre
 de Santé et de Promotion sociale (CSPS), à
 Koumbo.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991 ;
- Vu le Décret n°2007-349/PRES du 4 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2006-216/PRES/PM du 15 Mai 2006, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête de Monsieur NACRO K. Nestor, Directeur de la fondation internationale TIE YOGO, relative à la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) à Koumbo, Province de la Sissili.

ARRETE

ARTICLE 1: Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Koumbo, est accordée aux populations de ladite localité et environs, Province de la Sissili, district sanitaire de Léo.

ARTICLE 2 : Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra,
Selon le plan type du Ministère de la Santé :

- un dispensaire avec équipement
- une maternité avec équipement
- un dépôt pharmaceutique
- un logement pour le personnel du dispensaire
- un logement pour le personnel de la maternité
- des latrines et toilettes extérieures
- un forage équipé d'une pompe

ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé du Centre-Ouest est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 20 JUL 2007

AMPLIATIONS :

- S.G./M.S.	1
- Gouverneur du Centre- Ouest	1
- H.C. Sissili	1
- DRS. du Centre- Ouest	1
- MCD Léo	1
- Préfet Dépt de Biéha	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	5


Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National